

Yoann, 16 ans : « J'ai piraté l'US Air Force »

Les Etats-Unis voudraient qu'il soit poursuivi en justice

TOUT comme dans le film « War Games », un jeune Français de 16 ans a réussi à percer l'un des plus importants réseaux informatiques des Etats-Unis. Au cinéma, il s'agissait du Pentagone mais là Yoann a visité le réseau de l'US Air Force via Internet. Aujourd'hui, après une plainte de l'ambassade des Etats-Unis pour l'armée américaine, il devrait être jugé pour « accès et maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données ». Un délit passible d'un an d'incarcération et 100 000 F d'amende.

C'est en septembre 1997 que l'US Air Force s'aperçoit qu'un intrus se promène sur ses sites informatiques. Une enquête s'ensuit, qui amène les limiers américains sur une piste française. La section de recherche de la gendarmerie nationale de Paris et l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) sont saisis de l'affaire.

Les « hackers » ne sont pas des criminels

Le 27 mars dernier, plusieurs pirates informatiques sont arrêtés à Paris. Au milieu de ces « hackers » figure Yoann. « C'est pour le fun que j'ai décidé de faire un tour du côté du site de l'US Air Force. Alors, par défi, j'ai voulu voir si moi aussi, je pourrais percer les défenses américaines. »

Yoann, en plein « roman d'espionnage », est visiblement passionné par son sujet. « Pour savoir si un réseau peut être pénétré ou pas, il faut passer de l'autre côté de la barrière. C'est ce que j'ai fait. J'ai pénétré l'Air Force et je leur ai montré une feuille de leur site. A partir de là, ils savaient que j'étais un intrus. Comme je n'avais pas effacé mes « logs » (les traces informatiques de son passage), ils sont remontés jusqu'à moi. » Et Yoann avoue : « Je ne pensais pas que cette histoire pourrait aller aussi loin. Les « hackers » ne sont pas des criminels. Après tout, j'ai rendu service à l'US Air Force en lui montrant que ses sites sont mal protégés. »

Seulement, les Américains ne l'entendent pas de cette oreille. David Nataf, collaborateur de Me Jean-Pierre Millet, défenseur de Yoann, dont le cabinet est spécialisé dans les délits électroniques, indique : « Les Etats-Unis voudraient transposer leur législation interne concernant les délits informatiques aux autres pays. Pour eux, c'est un crime, pour nous, c'est un délit. Pourtant, les Américains pratiquent en France, par le biais du réseau Echelon, un espionnage électronique d'une toute autre envergure. Dans ce réseau, avec la Grande Bretagne, l'Australie, la Nouvelle Zélande, et le Canada, ils espionnent toutes les communications passant par les satellites. C'est un Etat qui espionne un autre Etat. Il y aurait donc deux poids, deux mesures ? »

Quant à Yoann, il persiste : « Ce que je veux faire plus tard dans la vie, c'est de la sécurité informatique. J'en fais déjà. Certaines entreprises nous demandent d'essayer de pénétrer leur site. Si nous y arrivons, nous décrochons un contrat. »

PARIS, HIER. Yoann, qui a réussi à visiter le réseau de l'US Air Force via Internet, considère avoir « rendu service à l'US Air Force en lui montrant que ses sites sont mal protégés ». (Photo LP/Olivier CORSAN.)